



GUIDE PRATIQUE du Tri et de la Réduction des Déchets

***Je réduis mes déchets,
Je trie... J'agis !***



www.arlyssere.fr

ÉDITION
2019

à conserver

SOMMAIRE



■ Réduire ses déchets	■ p. 2
■ Déchets compostables	■ p. 5
■ Emballages ménagers	■ p. 7
■ Foire aux questions	■ p. 9
■ Bacs et conteneurs	■ p. 11
■ Encombrants et déchets dangereux	■ p. 13
■ Les déchèteries	■ p. 14
■ Textiles et déchets médicaux	■ p. 17
■ Quizz	■ p. 18



RÉDUIRE SES DÉCHETS

⇒ Objectif Zéro Déchet

C'est l'affaire de chacun ! C'est l'affaire de tous !

▲ ENCORE +



d'ordures ménagères, c'est :

- ⇒ Gaspiller des matières premières... des ressources naturelles qui sont limitées
- ⇒ Risquer de manquer de moyens de traitement (incinération, enfouissement) à moyen terme
- ⇒ Emettre des gaz à effet de serre et des polluants dans l'atmosphère dus aux activités de traitement des déchets



▲ RÉDUIRE

sa production de déchets, c'est :

- ⇒ Préserver l'environnement et limiter l'utilisation des ressources naturelles pour fabriquer de nouveaux emballages et produits
- ⇒ Agir pour le climat en diminuant la quantité d'ordures incinérées et donc l'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère
- ⇒ Mieux maîtriser le coût financier du traitement des déchets



La quantité d'ordures
ménagères
A DOUBLÉ
en 40 ans

Un français produit
chaque année
573 kg de déchets



ACHETER MIEUX



▲ Préférer l'eau du robinet

▲ Éviter les emballages individuels et les sur-emballages

▲ Privilégier les produits réutilisables

▲ Éviter les produits jetables à usage unique

▲ Privilégier des produits ou objets conçus en matières recyclées



100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille
= 10 kg/an de déchets en moins par habitant

Privilégier les grands contenants, les produits à la coupe ou en vrac

Rechargeables → stylos, piles...
Lavables → torchons, éponges...

Lingettes jetables, essuie-tout, rasoirs jetables...
Dès 2020, la vaisselle jetable en plastique sera interdite.

Papiers et emballages, vêtements, mobiliers, bijoux...

Savez-vous que le prix de l'emballage peut même dépasser le prix du produit qu'il contient ?



▲ **Acheter d'occasion plutôt que neuf et emprunter ou louer**

▲ **Offrir des cadeaux «dématérialisés»**

▲ **Réaliser soi-même**



Penser aux braderies, friperies, vide-greniers et brocanteurs locaux

Places de spectacles, soins bien-être...

ses produits d'entretien ménagers, cosmétiques en utilisant des produits respectueux de l'environnement

REPRISE «UN POUR UN»

▲ **Achat d'un équipement électrique ou électronique neuf**

Rapporter l'ancien appareil équivalent en magasin. S'il ne peut pas être réparé, il est démantelé puis dépollué et recyclé



AUTOCOLLANT «STOP PUB»

▲ **Refuser la publicité dans sa boîte aux lettres**

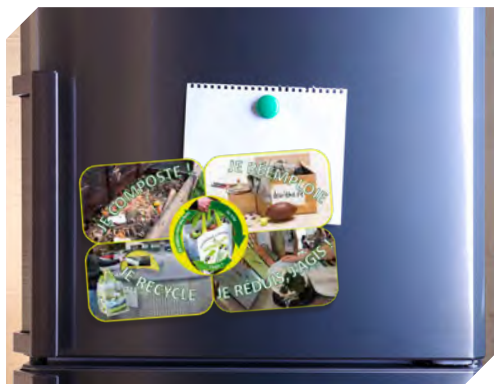
30kg de déchets en moins par an et par foyer



👍 Demandez-le auprès de notre service ou dans votre mairie

≡ MAGNET «JE RECYCLE»

Gardez sous vos yeux les consignes de tri avec ce magnet, composé de cinq pièces !



Avant de jeter un objet,
je me pose quelques questions :

- Est-il réutilisable ?
- Est-il utile à quelqu'un d'autre ?
- Est-il réparable ?



👍 *Demandez-le auprès de notre service*

≡ RÉUTILISER, RÉPARER... ÉCHANGER, DONNER...

Des associations et ressourceries peuvent récupérer vos objets et en faire profiter les familles à faibles revenus, ceux qui souhaitent faire des économies ou encore les chineurs :

Comité d'Action Précarité Solidarité
C.A.P.S. – Régie de Quartier



24 rue Félix Chautemps
73200 Albertville
04 79 37 48 96

Pour plus d'informations
rendez-vous sur :

<http://www.caps-albertville.fr/>

Ressourcerie du Val d'Arly



179 avenue de Savoie
73590 Flumet
06 01 82 37 37

Pour plus d'informations
rendez-vous sur :

<https://laressourcerieduvaldarly.com/>

Croix Rouge – La vestiboutique



2 rue Pargoud
Centre Josphe Buet
73200 Albertville
04 79 32 82 52

Pour plus d'informations
rendez-vous sur :

<http://www.croix-rouge.fr/>





DÉCHETS COMPOSTABLES

⇒ Objectif -30% d'ordures ménagères

Composter c'est...



▲ Réduire la quantité d'ordures ménagères à traiter !

▲ Recycler chez soi une partie des déchets organiques de la cuisine et du jardin, en les transformant en terreau

L'incinération, la mise en centre d'enfouissement et le transport des déchets ménagers sont limités

Ce sont les vers et les micro-organismes présents dans le sol qui dégradent ces déchets. En fonction de leur activité, le compost est prêt en quelques mois.

à mettre dans le composteur !

à NE PAS mettre dans le composteur !



Épluchures de fruits et de légumes



Marc de café et filtre, sachet de thé



Reste de repas (légumes, pâtes, riz...) sauf viande et os



Reste de pain



Coquilles d'oeufs écrasées



Plantes et fleurs fanées



Os et arêtes
Restes de viande et de poisson
Coquilles d'huîtres et de moules



Noyaux, coques de noix et de noisettes



Pelures d'agrumes



Huiles



Excréments d'animaux, Litières souillées



Balayures, poussières, Cigarettes



Journaux, cartons, magazines
Sacs Biodégradables

Un doute ? Une question ? Je contacte Arlysère

DÉCOUVREZ NOS CONSIGNES



Informations sur : www.arlysere.fr

Accès rapides → Déchets ménagers → Compostage

LE COMPOSTAGE COLLECTIF À L'ÉCHELLE D'UN QUARTIER, D'UN IMMEUBLE

- ▲ Des composteurs sont mis à disposition des habitants
- ▲ Un maître composteur ou un référent de site se charge de la bonne maturation du compost



Permettent de déposer tous vos déchets compostables

Ce fertilisant « fait maison » est ensuite distribué aux participants qui le souhaitent.

Les animateurs du tri d'Arlysère peuvent vous soutenir dans votre projet :

- animateursdutri@arlysere.fr
- 04 79 10 03 68



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

- ▲ On peut faire du compost en tas ou dans un composteur directement posé sur le sol
- ▲ Vous pouvez réserver votre composteur

S'inscrire auprès des animateurs du tri d'Arlysère et remplir le formulaire de réservation sur le site internet www.arlysere.fr

(pour le Val d'Arly, réservation à faire auprès du SITOM des Vallées du Mont-Blanc)

LES LOMBRICOMPOSTEURS

- ▲ Solution d'intérieur pour ceux qui ne disposent pas d'espace vert !



👍 Il existe les lombricomposteurs qui sont composés de plateaux emboîtés dans lesquels des vers de compost circulent pour décomposer les déchets.

Savez-vous qu'il est interdit de brûler les déchets de jardin à l'air libre ?

C'est une source de nuisances et de pollution !
Les déchets verts doivent être compostés, paillés ou déposés en déchèterie.

LES DÉCHETS FERMENTESCIBLES DES PROFESSIONNELS

- ▲ La transformation des déchets organiques des professionnels par une unité de méthanisation (restaurants, supermarchés établissements scolaires...)

Du biogaz et du compost sont produits. Cette énergie verte permet de créer de l'électricité.

👍 Renseignez-vous auprès de notre service



EMBALLAGES MÉNAGERS

⇒ Objectif tri des matières recyclables

▲ **DÉPÔT EN VRAC OBLIGATOIRE** dans les bacs et conteneurs de tri

PAPIERS & EMBALLAGES



bien vidés



Papiers, prospectus, journaux, magazines, catalogues, annuaires



Pochettes Kraft, enveloppes



Briques alimentaires



Cartonnettes



Boîtes en métal et aérosols



Bouteilles et flacons en plastique

NON !



Sacs et films plastiques
→ Ordures ménagères



Pots et barquettes plastiques
→ Ordures ménagères



Gros cartons
→ Déchèterie

VERRE



bien vidés, sans bouchon ni couvercle



Bouteilles



Pots et bocal

NON !



Vaisselle Verre Ampoule Vitrage
→ Déchèterie

ORDURES MÉNAGÈRES



en sacs fermés



Déchets ménagers non recyclables

NON !



Verre interdit Papiers et emballages recyclables

▲ **SACS OBLIGATOIRES** dans les bacs et conteneurs d'ordures ménagères



« Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. Le logo  ne signifie pas que l'emballage est recyclable, mais que le fabricant participe financièrement au programme français de valorisation des emballages ».

<https://www.citeo.com/>

Le savez-vous ? Certaines bouteilles en plastique sont régénérées en fibre textile type polyester.

1 tonne de bouteilles recyclées, c'est 1813 pulls en polaire fabriqués. 

LE CIRCUIT DE MES DÉCHETS

TRI DES PAPIERS ET EMBALLAGES

Le tri par matière est fait manuellement et automatiquement au centre de tri. Les déchets sont ensuite envoyés dans les usines de recyclage puis dans d'autres usines pour fabriquer d'autres emballages cartons, bouteilles en plastique ou canettes en métal par exemple.



VERRE



Déposé dans les conteneurs de tri, le verre est recyclé à l'infini par les verriers.

ORDURES MÉNAGÈRES

Tout ce qui est jeté dans les bacs d'ordures ménagères est incinéré à Chambéry. Les ordures ménagères ne sont jamais triées d'où l'importance de bien séparer les déchets recyclables en les triant à part des ordures ménagères.



Unité de valorisation et de traitement des déchets gérée par Savoie Déchets à Chambéry

FOIRE AUX QUESTIONS

► Relie les questions aux bonnes réponses

LE TRI ?



Doit-on
laver
les déchets ?

1.

A.

NON

Les déchets emboîtés ne peuvent pas être retirés au centre de tri. Tous les déchets triés doivent être déposés en vrac.

Peut-on
emboîter les
déchets ?

2.

B.

OUI

Si le papier est déchiqueté en fils, les fils peuvent être retriés au centre de tri.

Peut-on mettre
du papier
déchiqueté dans
le bac de tri ?

3.

C.

NON

Il n'est pas nécessaire de laver les déchets mis dans les bacs de tri. Par contre, il est impératif de bien les vider.

1-C
2-A
3-B
u Les bonnes réponses

LES ORDURES MÉNAGÈRES ?



Les dépôts à côté
des bacs sont-ils
ramassés ?

1.

A.

NON

La matière est définitivement perdue lors de l'incinération, ce qui oblige les fabricants à puiser dans les ressources naturelles pour fabriquer de nouveaux produits et emballages. Les ressources finissent alors par se raréfier.

Les ordures
ménagères
sont-elles
retriées ?

2.

B.

NON

Ces dépôts sont interdits. Les encombrants ou déchets dangereux déposés à côté des bacs ou des conteneurs ne sont jamais ramassés par les camions de collecte. Ce sont des dépôts passibles d'amendes.

Si je jette
un déchet recyclable
dans les ordures
ménagères, est-il
recyclé ?

3.

C.

NON

Les ordures ménagères ne sont jamais retriées. Elles partent à l'incinération. Par exemple, une bouteille en verre jetée dans les ordures ménagères ne sera pas recyclée mais incinérée.



LES BACS, MODE D'EMPLOI

▲ Pour le bon déroulement de la collecte, vos bacs doivent être :

- ✔ Sortis quand ils sont pleins, le jour de leur collecte de 6h du matin à 13h
- ✔ Positionnés sur le circuit de collecte
- ✔ Rentrés après leur collecte

▷ PROPRIÉTÉ

Les bacs sont mis à **votre disposition mais restent la propriété d'Arlysière.**

Ils restent attachés au bâtiment auquel ils sont attribués.

✔ En cas de déménagement, il faut les nettoyer, les laisser sur place et contacter les Animateurs du Tri pour informer du changement via le formulaire en ligne sur le site internet

▷ UTILISATION

Les bacs de collecte sont **exclusivement réservés aux déchets ménagers.**

Ils doivent être utilisés conformément aux consignes de tri.

MERCI DE RESPECTER CET USAGE

Pour connaître les jours de collecte des bacs d'ordures ménagère et des bacs de tri, consultez www.arlysiere.fr

Accès rapides → Déchets ménagers → Collecte des déchets

*(choisir le site où se trouve votre commune)
ou flashez tout simplement ce flash code*



Retrouvez tous les formulaires sur le site internet : www.arlysiere.fr

Accès rapides → Déchets ménagers → Contacts

▷ NETTOYAGE ET MAINTENANCE



▲ *Le nettoyage des bacs est à la charge de l'utilisateur*

▲ *Maintenance assurée par Arlysère*

Un entretien régulier garantit une certaine hygiène et améliore le travail des employés de collecte d'Arlysère

Pour tous dysfonctionnements, contacter les Animateurs du Tri via le formulaire de contact en ligne pour que les services techniques résolvent le problème

▷ VOL OU VANDALISME

▲ *En cas de vol ou d'incendie de votre bac:*

Il faut contacter les services de Police, puis transmettre un justificatif de déclaration de vol aux animateurs du Tri d'Arlysère pour le remplacement du bac.



⚠ Il est **INTERDIT** de déposer des déchets à côté des bacs et des conteneurs. Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale (article R633-6 du Code pénal)

► **UTILISEZ LA DÉCHÈTERIE POUR LES CARTONS VOLUMINEUX ET ENCOMBRANTS**

≡ LES CONTENEURS, MODE D'EMPLOI

▷ UTILISATION

Les ouvertures des conteneurs d'ordures ménagères sont adaptées aux sacs de **50 litres MAXIMUM**. Merci de ne pas mettre de sacs plus gros ou d'objets volumineux, cela bloquerait les ouvertures et endommagerait les conteneurs.

Ordures ménagères



Verre



Papiers et emballages



Où sont vos conteneurs ?
Contactez les Animateurs du tri

• www.arlysere.fr
• 04 79 10 03 68



ENCOMBRANTS ET DÉCHETS DANGEREUX

⇒ **Objectif Tri en déchèterie**

RAPPEL : les déchets dangereux sont des déchets polluants pour l'environnement et dangereux pour la santé. Ils nécessitent un traitement spécifique et représentent un coût plus important.

AUTORISÉS EN DÉCHÈTERIE

• Encombrants

• Métaux

• Cartons

• Gravats

• Plâtre

• Plastiques durs - PVC

• Polystyrène

• Films plastiques

• Pneus



• Feuilles, tontes, tailles, branchages

• Bois non traités

(palettes...)

• Bois traités

(aggloméré, bois peints...)

• Bois traités à cœur*

(traverses de chemin de fer, poteaux téléphoniques, pontons...)



• Piles

• Cartouches d'encre d'imprimantes

• Lampes, néons, ampoules basse consommation



• Radiographies

• Batteries

• Produits toxiques

(peintures, désherbants, insecticides...)



• Équipements électriques et électroniques, électroménager (hors équipements professionnels)



• Filtres à huile

• Huiles de vidange

• Huiles de fritures



* sous conditions



INTERDITS EN DÉCHÈTERIE

- Bouteilles de gaz
- Extincteurs
- Boîtes jaunes DASRI*



*cf p.17

- Déchets putrescibles (excepté les déchets verts)
- Cadavres d'animaux
- Renouée du Japon



- Éléments entiers de voiture ou de camion



- Déchets radioactifs
- Déchets contenant de l'amiante
- Munitions, armements et fusées de détresse



- Graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers
- Produits chimiques à usage industriel



- Ordures ménagères



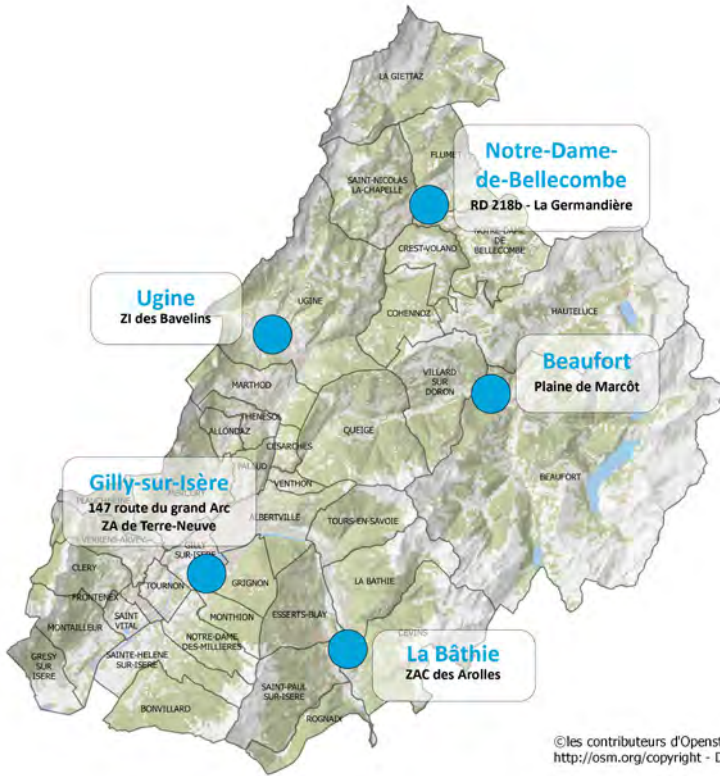
Les déchets toxiques, dangereux ou encombrants ne vont pas dans votre poubelle mais en déchèterie, pour qu'ils soient dépollués et/ou recyclés.

CHACQUE PERSONNE EST RESPONSABLE DE SES DÉCHETS.



LES DÉCHÈTERIES

LES ADRESSES DES DÉCHÈTERIES



© les contributeurs d'OpenstreetMap, CC BY-SA-
<http://osm.org/copyright> - DGFIP - RGD 73-74 - 2016

LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Déchèteries de **BEAUFORT** et **NOTRE DAME DE BELLECOMBE**

Déchèteries de **GILLY-SUR-ISÈRE**, **LA BÂTHIE** et **UGINE**

Horaires d'ouverture

Été (du 1^{er} avril au 20 décembre)

Du lundi au vendredi : 8h-13h
Samedi : 8h-13h / 14h-17h

Hiver (du 21 décembre au 31 mars)

Lundi, mercredi et vendredi : 9h-13h
Samedi : 9h-13h / 14h-17h

Les déchèteries sont **fermées les jours fériés**.



Été

Du lundi au samedi* : 8h-12h30 / 13h30-18h
Dimanche : 9h-13h

* à Gilly-sur-Isère : *journée continue le samedi 8h-18h*

Hiver

Du lundi au samedi : 9h-12h30 / 14h-17h
Dimanche : 9h-12h

Le changement d'horaires été/hiver a lieu
le jour du changement d'heure nationale.
Les déchèteries sont **fermées les jours fériés**.

Plus d'informations sur www.arlyseere.fr

→ Accès rapide → Déchets ménagers → Déchèteries → Horaires

LES PLANS D'ACCÈS



DÉCHÈTERIE DU BEAUFORTAIN

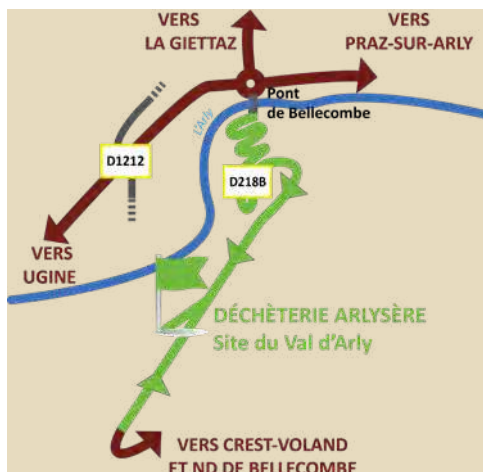


PLAINE DE MARCÔT
BEAUFORT

DÉCHÈTERIE DU VAL D'ARLY



RD 218B
LA GERMANDIÈRE
NOTRE-DAME DE BELLECOMBE



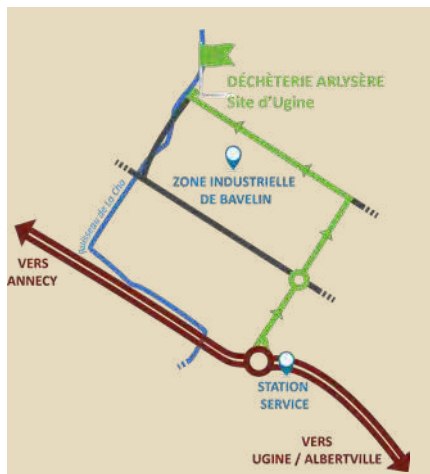
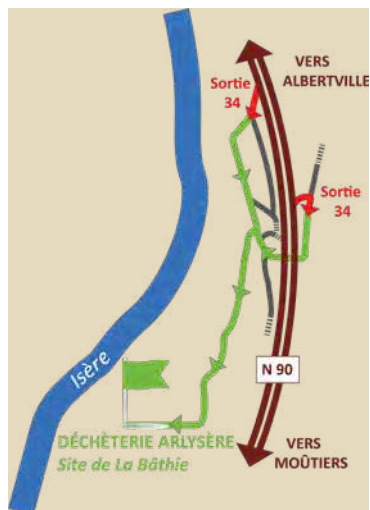
DÉCHÈTERIE DE GILLY-SUR-ISÈRE



147 ROUTE DU GRAND ARC
ZONE ARTISANALE DE
TERRE-NEUVE



**DÉCHÈTERIE
DE LA BÂTHIE**



DÉCHÈTERIE D'UGINE



ZONE INDUSTRIELLE DES BAVELINS

LES CONDITIONS D'ACCÈS

LES PARTICULIERS

Dépôts gratuits jusqu'à 5 m³ par jour

LES PROFESSIONNELS

Carte d'accès obligatoire

Dépôts limités à 5 m³ par jour
(contacter Arlysère pour une dérogation
si votre volume excède les 5 m³)



Demande de carte d'accès → remplir
le formulaire de contact sur le site
internet : www.arlyserre.fr
Déchets ménagers → Contacts
→ Tarifs des dépôts : www.arlyserre.fr

▲ **Pour votre sécurité :**  Les 5 déchèteries sont munies de barrières et murets conformes à la réglementation.

▲ **En cas de dépôts de déchets personnels avec un véhicule professionnel :**

Prévenir Arlysère 72 heures en avance
Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
www.Arlysere.fr



TEXTILES ET DÉCHETS MÉDICAUX

⇒ *Objectif trier les vêtements
et les médicaments*

LES TEXTILES

Les textiles sont triés en 125 catégories au centre de tri textile d'Ugine. Les vêtements et les chaussures en bon état sont réutilisés. Les autres servent à la fabrication de chiffons ou sont effilochés pour recycler les fibres. Les fibres peuvent notamment être utilisées pour l'isolation.



ECOATLC
L'Association du Tri de la Région de la Chaux-de-Fonds



en bon état :
réutilisation



en mauvais
état :
transformation



OU



CONSIGNES DÉCHETS MÉDICAUX

▲ Médicaments (périmés, non utilisés...)

À déposer en pharmacie



rapportez-les



▲ Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux - DASRI (aiguilles...)

Demandez une boîte à la pharmacie (lieux
de collecte sur <https://www.dasri.fr>)



demandez-la



QUIZZ

1 **Peut-on recycler une bouteille d'huile en plastique ?**

OUI - NON

6 **Je peux imbriquer les emballages les uns dans les autres pour gagner de la place ?**

OUI - NON

2 **Pourquoi y a-t-il plus de déchets aujourd'hui ?**

- Parce que les emballages sont jolis
- Parce que nous sommes de plus en plus nombreux sur Terre et que nous achetons plus de produits emballés
- Parce que nous avons plus de poubelles

7 **Si je casse un verre d'eau, je l'emmène au conteneur à verre**

OUI - NON

3 **Quel matériau se recycle à l'infini ?**

- Le carton
- Le plastique
- Le verre

Trouve les réponses !

8 **Où jette-t-on une canette en métal ?**

- Dans le conteneur à emballages
- Dans la rue
- Dans la poubelle

4 **Qu'est-ce que le compostage ?**

- Le fait de poinçonner son billet de train
- Un nouveau service d'envoi de courrier
- L'utilisation des déchets pour enrichir les terres

9 **Avant de jeter un emballage recyclable, je dois le rincer**

VRAI - FAUX

5 **Le tri des emballages est réalisé par :**

- Des personnes
- Des machines
- Des personnes et des machines

10 **Où déposer les médicaments périmés ?**

- Poubelle grise
- Poubelle jaune
- A la pharmacie

Réponses : 1 - OUI 2 - Parce que nous sommes de plus en plus nombreux sur Terre et que nous achetons plus de produits emballés 3 - Le verre 4 - L'utilisation des déchets pour enrichir les terres 5 - Des personnes et des machines 6 - NON 7 - Dans le conteneur à emballages 8 - Dans la poubelle 9 - Faux 10 - Chez le pharmacien

CONTACTS

Problème de bacs, de collecte, de facturation, de déchèteries, de consignes de tri ou de compostage ?

Alors remplissez le formulaire en ligne d'Arlysère en suivant le chemin suivant :

- ➔ www.arlysere.fr
- > Déchets ménagers
 - > Contacts
 - > Formulaire de contact

Votre demande sera traitée dans les plus brefs délais.

Une question ?

Adressez-vous aux ANIMATEURS DU TRI

04 79 10 03 68

animateursdutri@arlysere.fr

|| L'Arpège, 2 avenue des
Chasseurs Alpains
|| 73200 ALBERTVILLE

